

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021**

Le 30 novembre 2021 à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, le 25 novembre 2021, convocation publiée le 25/11/2021

Étaient présents : BEAUGENDRE Laurence, COLLIN Yves, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, LACHUER Aurore, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MARTIN Serge,

Absents : COURSIN Eddy, MARCHAND Catherine

Procuration : de MARTIN Serge à GARAVAGLIA Michelle

Madame SOTO Karine est nommée secrétaire de séance

Madame Le Maire fait l'appel des membres du conseil et déclare la séance ouverte à 18h30

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2021 est adopté à l'unanimité

CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE

Délibération n° 2021.56

Madame Le Maire rappelle la délibération 2021 39 en date du 7 septembre 2021 validant le projet de Contrat d'Objectifs Développement Durable.

Pour rappel :

- 23/09/2021 Consultation en marché public
- 21/10/2021 Ouverture des plis et analyse des offres
- 16/11/2021 Audition des candidats.

Madame Le Maire présente les deux propositions reçues ainsi que les notes obtenues par chacun des candidats suite à l'analyse comparative des offres

Nom	Montant HT de la proposition	Note obtenue suite à l'analyse comparative
MOST Architecte	49 000.00 €	17.9 / 20
SETUR	39 907.50 €	15.0 / 20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **La proposition de MOST architecte d'un montant HT de 49 000.00 €**
- **Autorise Madame Le Maire à solliciter l'aide départementale au titre du FST 2021**
- **Autorise Madame Le Maire à solliciter des aides financières auprès de :**
 - **L'Etat,**
 - **La Région,**
 - **Le CPRB,**
 - **Fougères Agglomération.**

CPRB Plan d'Aménagement Patrimonial

Délibération n° 2021.57

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la politique patrimoniale de Conseil Régional à travers l'association des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »

La conservation du patrimoine ne peut plus seule constituer un critère d'intervention financière pour les partenaires institutionnels. Il faut l'accompagner d'actions de valorisation innovante, créative ou expérimentale.

Trois types de plan peuvent être envisagés :

- Plan dans un espace déterminé ;
- Plan d'aménagement thématique (préservation des maisons en terre...) ;
- Les deux à la fois

Les aides à la restauration du bâti ancien, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

Madame Le Maire présente le Plan d'Aménagement Patrimonial de la commune de Saint Christophe de Valains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider ce Plan d'Aménagement Patrimonial pour la période 2021-2024.

AUTORISATION DU DROITS DES SOLS – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS

Délibération n° 2021.58

Dans le cadre de directives nationales, la saisine par voie électronique (SVE) sera mise en place dans toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, la structure porteuse désignée par l'État pour l'ensemble des communes et des EPCI du Pays de Fougères est le centre instructeur du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères (44 communes).

Celui-ci met en place l'application « SVE » sans participation complémentaire des communes pour le déploiement de l'application logiciel. Dès lors, il convient d'adopter les conditions générales d'utilisation (CGU) de ce service pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) selon le règlement transmis.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et suivants ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.112-8 et suivants ;

VU la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment son article 62 ;

VU le Décret n°2019-472 du 20 mai 2019 relatif à la collecte et la transmission d'informations et de documents relatifs aux déclarations et autorisations d'occupation des sols,

VU le projet de règlement des conditions générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique (SVE) pour le traitement des autorisations d'urbanisme ;

OUÏ l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les conditions générales d'utilisation du service pour délivrer les autorisations de droit des sols via Saisie par voie électronique telles que présentées ;

- PRECISE que les conditions générales d'utilisation sont exécutoires à compter de ce jour ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à apporter toutes modifications aux conditions générales d'utilisation par arrêté et à signer les actes y afférant.

REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Délibération n° 2021.59

FOUGERES AGGLOMERATION :

- Commission finances et formation supérieures et commission promotion territoriale : Mme Karine SOTO
- Commission équipements communautaire non culturels :
Mme Karine JOURDAN

Titulaire SIE Couesnon :

- M. Yves COLLIN

Titulaire SIE Loissance Minette

- M. Yves COLLIN

SMICTOM :

- Mme Karine SOTO

SUBVENTION ASSOCIATION CLUB DE LA 3EME JEUNESSE

Délibération n° 2021.60

Madame Le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier de demande de subvention de l'association 3^{ème} jeunesse de Saint Ouen des Alleux dont 11 habitants de la commune de Saint Christophe de Valains sont adhérents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'accorder à l'association 3^{ème} jeunesse :

- une subvention de 110 euros au titre de l'année 2020
- une subvention de 300 euros au titre de l'année 2021

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2021.61

- Vœux du Maire : Dimanche 16 janvier 11h00 salle des associations
- Calendrier des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2022
 - Mardi 11 janvier
 - Mardi 1^{er} février
 - Mardi 8 mars
 - Mardi 5 avril
 - Mardi 10 mai
 - Mardi 14 juin

.....

La séance est levée à 20 heures 15

COMPTE RENDU - Conseil Municipal 30 novembre 2021 Commune de St-Christophe de Valains